

■ **Entreprise R. De Icco et B. Ecuyer**, à Vallorbe, société en nom collectif, travaux d'entretien et de rénovation de bâtiments, intérieur et extérieur (FOSC du 15.06.1989, p. 2495). L'associé De Icco Rocco s'étant retiré, la société est dissoute et radiée. L'associé Bernard Ecuyer continue les affaires sous la raison individuelle Entreprise Bernard Ecuyer, à Vallorbe, conformément à l'art. 579 CO.

Journal no 651 du 20.01.2003
(00829794 / CH-550.0.178.145-3)